



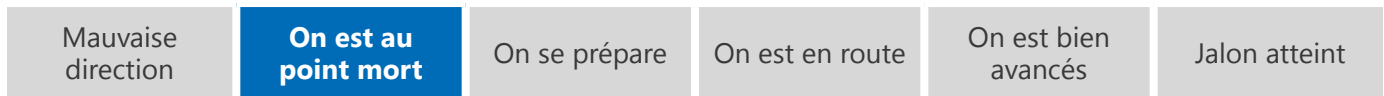
Le Québec a renforcé sa **capacité d'accueil** pour les **migrants et migrantes climatiques** dans différentes régions afin qu'ils vivent dans des **conditions dignes et épanouissantes**

Pourquoi ce jalon?

- Les changements climatiques constituent l'un des facteurs susceptibles de provoquer des flux migratoires importants en raison d'événements météorologiques extrêmes, dont l'intensité et la fréquence ne cessent d'augmenter. L'Organisation internationale pour les migrations qualifie la migration climatique de mouvement « d'une personne ou de groupes de personnes qui, principalement pour des raisons de changement soudain ou progressif de l'environnement dû au changement climatique, sont obligés de quitter leur lieu de résidence habituel, ou choisissent de le faire, de manière temporaire ou permanente, au sein d'un État ou à travers une frontière internationale » (2019).
- Au cours de l'année 2020, un nombre record de personnes ont été déplacées en raison de désastres, selon l'Internal Displacement Monitoring Center. L'organisme fait état de 30,7 millions de nouveaux déplacements liés aux catastrophes climatiques et géophysiques, soit 3 fois plus que ceux causés par les conflits et la violence (9,8 millions). Au Canada, 26 000 déplacements ont eu lieu en 2020, la plupart causés par des inondations, des températures extrêmes et des feux de forêt.
- Selon le dernier rapport Groundswell de la Banque mondiale en 2021, plus de 216 millions de personnes pourraient être contraintes de migrer d'ici à 2050 dans 6 régions du monde (Afrique subsaharienne, Asie du Sud, Amérique latine, Asie de l'Est et Pacifique, Afrique du Nord, Europe de l'Est et Asie centrale). Les experts estiment que la plupart des personnes déracinées à cause des changements climatiques se relocaliseront principalement dans leur propre pays. Une minorité sera contrainte de partir à l'étranger. Les données mondiales sur les flux migratoires transfrontaliers dans le contexte de catastrophes environnementales sont limitées.
- Le plus grand risque pour le Canada viendra entre 2050 et 2100 du fait de l'élévation du niveau des mers qui touchera fortement les régions côtières, mais aussi par la fonte du pergélisol qui pourrait entraîner la relocation de villages entiers. Il est aussi anticipé que les modes de vie des collectivités nordiques et des Autochtones soient touchés de manière disproportionnée par les changements climatiques.
- Quant au Québec, sa position géographique réduit ses probabilités de migrations transfrontalières. Le territoire doit néanmoins se préparer à répondre à une arrivée subite et significative de migrantes et migrants suite à une catastrophe climatique. Ceci implique de pouvoir déployer des mesures exceptionnelles de réinstallation planifiée de ces personnes. Les capacités d'accueil et d'accompagnement des organismes communautaires devront notamment être renforcées pour être en mesure de répondre aux besoins immédiats (nourriture, logement, hygiène, santé physique et psychologique), leur permettre de communiquer avec des proches, leur donner accès à différentes sources d'information, les aider dans leurs demandes d'indemnisation, apprendre le français, etc.
- Si le Québec devenait un pays d'accueil pour des migrations transfrontalières, une réforme de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés serait aussi à envisager. De fait, le statut de « réfugié climatique » n'existe pas encore juridiquement au Canada. Une reconnaissance juridique de cette notion pourrait protéger « le droit à la vie » des populations immigrantes. Il serait aussi essentiel que des interprètes soient affiliés aux centres communautaires d'accueil.

- Ces stratégies pourraient être intégrées aux plans de mesures d'urgence existants à l'échelle du Canada, du Québec, mais aussi plus locaux. Placé en fin de trajectoire, ce jalon pourrait également être facilité par d'autres étapes préalables (notamment les jalons 6, 8 et 51) ayant renforcé le tissu social des communautés d'accueil (ex. voisinage, école, offre d'emploi) et la capacité de nos territoires à s'adapter aux conséquences du changement climatique. Ces éléments semblent essentiels pour faciliter l'intégration plus pérenne des personnes qui souhaiteront s'installer au Québec, au-delà de l'accueil d'urgence.

Niveau d'avancement



Qui doit être mobilisé?



Gouvernements locaux et supralocaux



Institutions d'éducation et de recherche



Gouvernements provincial et fédéral



Entreprises et organisations publiques



Société civile

Ressources

Banque mondiale (2021) [Rapport Groundswell](#)

Internal Displacement Monitoring Center (2021) [Rapport sur l'indice de déplacement interne](#)

Le Climatoscope (2019) [Migrations climatiques : un enjeu complexe](#)